

# Conception cantonale du paysage du Canton de Vaud

**2024 -2025 (en cours)**  
Canton de Vaud

**mandant**

Canton de Vaud : DGE biodiv et DGT  
Mme Najla Naceur najla.naceur@vd.ch  
+41 21 557 86 45  
M.Bichsel david.bichsel@vd.ch  
+41 21 316 74 15

**missions**

Détermination des unités paysagères  
Description, définition des enjeux, objectifs  
Définition du plan d'actions  
Définition des paysages remarquables

**budget**

Canton de Vaud : 115'000 fr. ht

**réfèrent**

Elise Riedo - cheffe de projet  
Claire Cassanet - architecte-paysagiste  
Nicolas Pineau-Triguel - architecte-paysagiste  
Jasmine Herrera - géographe

Une conception cantonale du paysage est un outil volontaire et non liant qui s'inscrit dans un cadre législatif fédéral que l'OFEV soutient. Elle permet aux cantons de définir les grandes entités paysagères qui les composent et d'y associer des objectifs et un plan d'actions, issus d'une stratégie générale de protection et de valorisation de leurs paysages. En fonction de ses particularités géographiques, naturelles, culturelles et économiques, urbaplan a accompagné les services d'aménagement du territoire et de la Faune, Flore et Forêt à établir un état des lieux descriptif des différentes unités paysagères locales, et défini pour chacune d'entre elles, les éléments clés qui les composent.

Les unités paysagères ont localisées sur un plan général au 1:500'000 et décrites à l'aide de fiches illustrées par quelques photographies et des croquis synthétiques, ainsi que plusieurs rubriques associées : forces, faiblesses, menaces, oportunités et grands enjeux. Ces éléments doivent être complétés et partagés avec les acteurs locaux lors d'une démarche participative en cours de programmation.



Croquis des ambiances paysagères par unités

02

PAYSAGE DE LA PLAINE DU RHÔNE

Conception paysage Vaud  
Typologie des paysages du canton de Vaud

**LOCALISATION**

**DESCRIPTION**

**Géographie**  
Celle large plaine alluviale s'étend de part et d'autre du Rhône pour déboucher dans le Léman, formant ainsi le site marécageux des Grangettes. La plaine du Rhône est entourée et délimitée par les reliefs des Alpes vaudoises et valaisannes. La colline ou versant glaciaire de St-Triguen constitue une particularité géologique et un fait topographique offrant de belles vues sur la plaine et les montagnes environnantes. Le paysage de la plaine a été façonné par les différents projets de correction du Rhône, une première fois de 1860 à 1890, puis une seconde de 1930 à 1960, pour se protéger des dangers liés à la violence des crues. Des digues ont été construites de part et d'autre du fleuve, mais ces ouvrages montrent de sérieux signes de fragilité et menacent de se rompre en cas de fortes crues.

**Vegetation**  
Aujourd'hui, la plaine est occupée par des grandes cultures (céréales, légumes et fruits) qui forment des espaces très ouverts et des motifs géométriques en lien avec le parcellaire. Les champs cultivés et

les vignobles en terrasses (longue tradition de savoir-faire dans le Chablais, remontant à l'époque romaine) créent un patchwork de couleurs et de textures, particulièrement saisissant pendant les saisons de croissance et de récolte. Ils sont parfois ponctués d'alignements d'arbres et d'arbres isolés, qui sont animés par les vents dominants. Les cultures évoluent avec de nombreux verges plantés récemment (projets Contributions à la qualité du paysage).

**Vues**  
La plaine offre de larges vues ouvertes, avec en fond les montagnes des cantons de Vaud et du Valais (Dents du Midi, sommet de Grammont, Cornettes de Blise, Tour de Dent).

**Habitat**  
L'urbanisation s'est développée depuis les bords de la plaine, parfois en légère hauteur, puis plus récemment le long du Rhône pour les zones industrielles. La topographie légèrement ondulée, avec des collines et des cônes de projection autour de la plaine, accueille les villes principales d'Alpe et de Bex.

**Infrastructures et voies de communication**  
Les infrastructures routières et énergétiques marquent fortement le paysage en formant des lignes qui suivent l'axe du Rhône : voie ferrée, A9 ainsi que les lignes du réseau électrique qui témoignent de la présence de production d'énergie, principalement par les centrales hydroélectriques du Valais.

**Enjeux principaux liés aux changements climatiques**  
- Intégration des mesures de gestion des risques liés aux dangers naturels du Rhône (projet R3).  
- Création d'un vaste delta à l'embouchure du Rhône et amélioration de la renaturation des berges.  
- Modification des types de cultures dans la plaine;  
- Intégration des sites d'exploitation de matériaux et énergétiques (dolomie, photovoltaïque).

**Sites emblématiques**  
- Site marécageux des Grangettes

**PHOTOGRAPHES REPRESENTATIVES**

Roselière du marais des Grangettes et Léman (source : urbaplan)

Plaine cultivée et vue sur les Alpes (source : urbaplan)

Plaine cultivée et vue sur la Riviera du Ion (source : urbaplan)

Conception paysage Vaud - Fiche de description des paysages - Janvier 2024
urbaplan - 8

Exemple de fiche par unité paysagère de la conception paysage du canton de Neuchâtel

① PAYSAGE DE CAMPAGNE

② PAYSAGE DES RIVES DU LAC DE NEUCHÂTEL

③ PAYSAGE DU PIED DU JURA

④ PAYSAGE DU MASSIF DU JORAT ET ORON

⑤ PAYSAGE DU PLATEAU DE LA CÔTE

⑥ PAYSAGE DES ALPES VAUDOISES

⑦ PAYSAGE DE LA PLAINE DU RHÔNE

⑧ PAYSAGE DES COURS D'EAU STRUCTURANTS

⑨ PAYSAGE DE LA PLAIN DE L'ORBE

⑩ PAYSAGE DU JURA VAUDOIS

⑪ PAYSAGE DES ESPACES URBAINS

⑫ PAYSAGE DE L'ARLUX

Plan des unités paysagères du canton de Vaud